

# 3ème appel à projets du programme Interreg Grande Région

## Objectifs

Le 3ème appel à projets vise à soutenir des projets Interreg classiques qui contribueront à rendre la Grande Région plus verte, plus sociale et dotée d'une meilleure gouvernance.

Axe prioritaire 1 – Une Grande Région plus verte  
Objectifs spécifiques 1, 2 et 3

Axe prioritaire 2 – Une Grande Région plus sociale  
Objectifs spécifiques 4, 5, 6 et 7

Axe prioritaire 4 – Une Grande Région dotée d'une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière  
Objectifs spécifiques 9 et 11

Dans le cadre de ce 3ème appel à projets et en vue d'atteindre ses objectifs, le Programme vise particulièrement à voir émerger des projets répondant aux objectifs spécifiques 9 et 11. Actuellement, un seul projet est cofinancé sur l'objectif 9 et aucun sur l'objectif 11. L'objectif spécifique 10 est dédié aux petits projets et n'est pas ouvert dans cet appel.

## Conditions d'éligibilité

Un projet Interreg repose sur un partenariat transfrontalier, avec au moins deux partenaires provenant d'au moins deux Etats membres et dont le siège se situe dans la Grande Région, à l'exception des administrations des Autorités partenaires dont le siège se situe en dehors de ce périmètre.

Tout organisme public, privé ou associatif qualifié dans le domaine développé par le projet est éligible.

## Bailleur de fonds

- **FEDER**

## Critères de sélection

Le 3ème appel à projets est ouvert du 04 novembre au 20 décembre 2024 à midi (12h00).

1ère étape : Du lundi 04 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 à midi.

Les projets doivent soumettre une fiche synthétique, fournissant un aperçu du contenu du projet proposé, et un budget synthétique, fournissant un aperçu des coûts du projet proposé.

Après une phase d'analyse des projets soumis, le Comité de suivi du programme délibère sur l'éligibilité des projets en leur attribuant un GO ou un NO GO.

2ème étape : Du lundi 14 avril 2025 au vendredi 06 juin 2025 à midi

Les projets doivent soumettre une demande de concours complète.

Critères quantitatifs étape 1

A. Pertinence & valeur ajoutée (objectifs, public cible, contexte, élément de coopération, aspect d'innovation)

B. Partenariat et gestion (partenariat, structure de gestion, procédures)

C. Méthodologie

D. Budget

E. Résultats

F. Pérennité

Soumission : 20 décembre 2024

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**

**Centre de Recherche Agréé** **Entreprise**

Haute  
Ecole

## Mots-clés

**Interreg**

## Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)